



POUR LES 10 ANS DU MÉTIER DE COURTIER EN TRAVAUX, LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DU COURTAGE EN TRAVAUX (FFCT) A FAIT LE POINT SUR LES ÉVOLUTIONS DU MÉTIER DE COURTIER. UN MÉTIER AUJOURD'HUI EN PLEINE EXPANSION.

Interface entre ARTISANS ET PARTICULIERS

Le courtier en travaux est un intermédiaire qui oriente et aide des clients désireux d'effectuer des travaux de rénovation. Son rôle : analyser le projet du particulier, rechercher les entreprises et les artisans qualifiés, sélectionner les devis les plus intéressants avant de mettre en relation les clients avec les professionnels du bâtiment. Il intervient en amont des travaux et peut aussi aider les clients à bâtir des plans de financement. Le courtier en travaux est rémunéré à la commission par les entreprises, à partir du moment où un devis est accepté. Cette prestation de services est donc totalement gratuite pour les particuliers.

Un métier en plein essor...

Encore marginal il y a quelques années, ce métier de services dans le secteur du bâtiment, a généré en 2009 un chiffre d'affaires de 200 à 300 millions d'euros. Depuis dix ans, le nombre de courtiers ne cesse d'augmenter, et double quasiment chaque année : alors qu'on ne recensait que 30 courtiers il y a cinq ans, ils étaient environ 250 l'an dernier et sont aujourd'hui près de 600. Répartis sur tout le territoire, la plupart d'entre eux (60 %) sont franchisés ou sous enseigne. En moyenne, un courtier travaille avec une quarantaine d'entreprises du bâtiment (tous corps de métiers confondus) et réalise entre 40 et 80 projets par an.

...structuré par une Fédération

Face à ce succès, une Fédération française du courtage en travaux a été créée en 2007 pour réglementer le métier et le promouvoir auprès du grand public. Dotée d'un code déontologique, elle regroupe plus de 200 membres. Parmi ses objectifs : l'obtention d'un code APE pour 2011 et la mise en place de formations vertes déjà effectives depuis 2010. Elles abordent les nouvelles réglementations environnementales énoncées par le plan Bâtiment du Grenelle.

< ADÈLE CAZIER

TÉMOIGNAGE DE PASCAL DELAUNAY, COURTIER INDÉPENDANT, INSTALLÉ À ANGERS DEPUIS 2006

Avec combien d'artisans travaillez-vous ?

Je suis installé depuis 2009 à Angers. Aujourd'hui notre agence possède 64 entreprises référencées dans tous les corps de métiers du bâtiment. Nous travaillons régulièrement avec la moitié d'entre-elles.

Qui sont vos clients ?

Nous travaillons surtout avec des particuliers. Ils représentent 90 % de notre clientèle. Les 10 % restants sont des professionnels qui font appel à nous essentiellement pour des travaux d'agencement dans leurs magasins.

Sur combien de chantiers travaillez-vous actuellement ?

Nous recevons en moyenne 30 à 40 demandes de particuliers par mois. Nous essayons de les traiter le plus vite possible : 50 % sont traitées dans le mois. En général, nous avons un taux de concrétisation finale de 60 %.

Comment les artisans perçoivent-ils votre métier ?

Les artisans sont parfois un peu réticents lors du premier contact car ce sont eux qui rémunèrent notre prestation. Mais au final, ils s'aperçoivent que le rôle du courtier peut être complémentaire à leur activité. Les courtiers sont des intermédiaires. Ils ont un rôle important dans la qualification des chantiers, la sélection et la valorisation du travail des artisans.